

Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.—*M. McCleave.*

Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.—*M. McCleave.*

Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.—*M. McCleave.*

Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.—*M. McCleave.*

Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.—*M. McCleave.*

Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.—*M. McCleave.*

Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.—*M. McCleave.*

Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.—*M. McCleave.*

Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.—*M. McCleave.*

Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.—*M. McCleave.*

Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.—*M. McCleave.*

Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.—*M. McCleave.*

Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.—*M. McCleave.*

Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.—*M. McCleave.*

Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.—*M. McCleave.*

Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.—*M. McCleave.*

Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 4 mars 1959, le Comité, ayant étudié le bill C-31 modifiant la loi sur la réadaptation des anciens combattants, est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages sur la question qui précède est ci-annexé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 3 aux Journaux.)